

SERVICES EN DROIT CRIMINEL

Les services en droit criminel d'AJO comprennent les services des avocats de service au tribunal. Ces avocats peuvent fournir une aide juridique immédiate aux personnes à faible revenu qui se présentent au tribunal sans avocat. Ces services comprennent également jusqu'à 20 minutes de conseils juridiques sommaires par un avocat, une représentation juridique par un avocat du secteur privé ou un renvoi à notre site de renseignements juridiques, Faitsdedroit.ca.

Pour de plus amples renseignements, visitez legalaidd.on.ca/criminel

SERVICES EN DROITS DES PAUVRES

Les cliniques juridiques communautaires procurent de l'aide pour répondre aux besoins fondamentaux comme le logement, les soins de santé et l'emploi. Les services varient selon les ressources de chaque clinique. Voici quelques-unes des questions juridiques dont s'occupent les cliniques :

- Les affaires liées à l'aide sociale et les appels des décisions d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées;
- Les appels des décisions de l'assurance-emploi;
- La sécurité des travailleurs;
- Les appels devant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail;
- Les affaires de logement y compris, dans certains cas, la représentation devant la Commission de la location immobilière;
- Les questions et appels concernant le Régime de pension du Canada.

Certaines cliniques offrent de l'aide dans d'autres domaines du droit, en fonction des besoins locaux.

Pour trouver une clinique juridique près de chez vous, visitez legalaidd.on.ca/cliniques



VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DE NOS SERVICES? DITES-LE-NOUS

Si vous n'êtes pas satisfait des services d'AJO, d'une clinique juridique communautaire ou d'un avocat de l'aide juridique, vous pouvez déposer une plainte.

Visitez legalaidd.on.ca/plaintes ou appelez le **416 204-7104** ou le **1 866 874-9786**.

ASSISTANCE MULTILINGUE

Un appel à la ligne sans frais d'AJO vous aide à accéder à une vaste gamme de renseignements de nature générale, à obtenir des conseils juridiques sommaires et à présenter une demande d'aide juridique. Cette assistance est offerte en plus de 200 langues.

CONTACTEZ-NOUS

SANS FRAIS : **1 800 668-8258**

ATS POUR PERSONNES SOURDES : **1 866 641-8867**

Les heures de services sont du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

EN LIGNE

Visitez legalaidd.on.ca pour de plus amples renseignements sur les services d'AJO ca pour des réponses à vos questions sur le droit des réfugiés, le droit criminel, les problèmes liés à la santé mentale et des ressources pour les personnes qui s'identifient comme Autochtones.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

VOUS N'ÊTES PAS EN
MESURE DE PAYER POUR
L'ASSISTANCE JURIDIQUE
DONT VOUS AVEZ BESOIN?

**AIDE JURIDIQUE
ONTARIO PEUT
VOUS AIDER**

Aide juridique Ontario
aide les personnes à
faible revenu financièrement
admissibles dans les
domaines suivants :

VIOLENCE FAMILIALE

DROIT DE LA FAMILLE

IMMIGRATION ET DROIT
DES RÉFUGIÉS

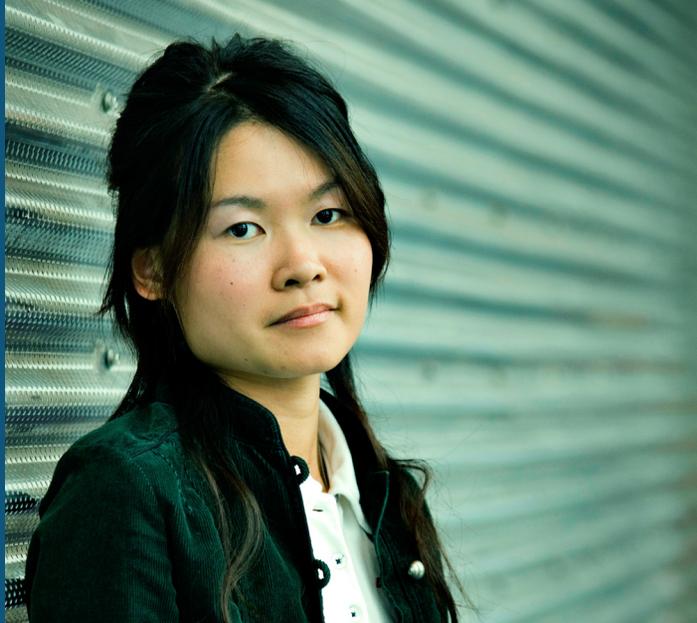
DROIT CRIMINEL

DROITS DES PAUVRES



AIDE JURIDIQUE ONTARIO PEUT VOUS AIDER

Chaque jour, Aide juridique Ontario (AJO) aide près de 4 000 personnes défavorisées, notamment des chefs de famille monoparentale cherchant à recouvrer la pension alimentaire que leur ex-partenaire n'a pas versée, des personnes ayant vécu une situation de violence familiale, des parents cherchant à obtenir la garde des enfants pour les protéger contre la violence, des travailleurs blessés, des réfugiés et des personnes accusées d'infractions.



SERVICES D'AIDE JURIDIQUE

AU TRIBUNAL : les avocats de service sont des avocats qui peuvent rapidement évaluer les problèmes juridiques des personnes et leur donner des conseils et des renseignements et représenter les personnes qui autrement se présenteraient devant le tribunal sans l'aide d'un avocat. Les clients peuvent également parler avec un avocat aux centres d'information sur le droit de la famille, situés dans la plupart des tribunaux de la famille, pour obtenir gratuitement des conseils juridiques d'ordre général relatifs à des questions de droit de la famille et de l'aide pour comprendre les documents juridiques.

PAR TÉLÉPHONE : les services sont gratuits et comprennent de l'aide pour remplir les demandes d'aide juridique, des conseils d'un avocat, des renseignements et des renvois à d'autres ressources.

SERVICES DE REPRÉSENTATION PAR UN AVOCAT DU SECTEUR PRIVÉ : les clients admissibles et dont l'affaire est l'une de celles dont s'occupe AJO peuvent déposer une demande de certificat qui couvre les honoraires d'un avocat pour un certain nombre d'heures de services.

ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES JURIDIQUES

AJO vous procurera les services les mieux adaptés à votre situation juridique. Pour recevoir de l'aide, vous devez être financièrement admissible et votre problème juridique doit être couvert par AJO.

Pour les affaires juridiques les plus graves, AJO peut offrir une représentation juridique complète par le biais du programme de certificats. Dans certains cas, vous pourriez avoir à rembourser à AJO une partie ou la totalité des frais juridiques. Notez que vous devez satisfaire à des critères d'admissibilité différents pour être admissible à ce programme.

Pour en savoir plus à ce sujet, appelez-nous ou visitez legalaid.on.ca/admissibilite

AFFAIRES D'IMMIGRATION ET DE DROIT DES RÉFUGIÉS

Si vous avez besoin d'aide pour entrer au Canada ou y demeurer en tant que réfugié ou immigrant, vous pouvez obtenir l'aide d'AJO à l'égard d'une demande d'asile, d'une révision des motifs de la détention, d'une ordonnance d'expulsion, d'une demande de parrainage, d'un contrôle judiciaire, etc.

Pour en savoir plus, visitez legalaid.on.ca/immigration

SERVICES À L'INTENTION DES VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE

Vous avez besoin d'un avocat, mais vous n'êtes pas en mesure de vous en payer un? AJO fournit un accès à un avocat qui peut vous fournir de l'aide concernant des questions juridiques comme les suivantes :

- La manière d'obtenir une ordonnance de non-communication;
- La manière de procéder pour obtenir un divorce ou une séparation;
- Votre droit d'amener les enfants avec vous si vous quittez le domicile conjugal;
- La manière de faire modifier le chèque d'assistance sociale pour qu'il soit à votre propre nom;
- La manière de procéder pour évincer votre partenaire ou pour recouvrer vos effets personnels;
- Les expulsions, le bris de parrainage et/ou la séparation de votre demande d'asile de celle de votre partenaire.

Pour en savoir plus, visitez legalaid.on.ca/violencefamiliale

AFFAIRES DE DROIT DE LA FAMILLE

Vous séparez-vous de votre partenaire? Avez-vous besoin d'aide au sujet de la garde des enfants, du droit de visite ou de la pension alimentaire? Pensez-vous avoir recours à la médiation?

Vous pourriez obtenir de l'aide concernant des documents, un renvoi à un avocat-conseil ou à un autre organisme de services sociaux et parfois même à un avocat en droit de la famille pour représentation par à un centre de services de droit de la famille.

Les clients peuvent également parler avec un avocat aux centres d'information sur le droit de la famille, situés dans la plupart des cours de la famille, pour obtenir gratuitement des conseils juridiques d'ordre général relatifs à des questions de droit de la famille et de l'aide pour comprendre les documents juridiques.

Pour obtenir la liste complète des services en droit de la famille et leurs coordonnées, visitez legalaid.on.ca/famille